



## Joseph nomme l'enfant



Lu par Herrade von Meier



### Évangile selon saint Matthieu chapitre 1, versets 24-25

24 Quand Joseph se réveilla, il fit ce que l'ange du Seigneur lui avait prescrit : il prit chez lui son épouse,

25 mais il ne s'unit pas à elle, jusqu'à ce qu'elle enfante un fils, auquel il donna le nom de Jésus.

## Méditation



Frère Cyrille-Marie Richard

---

## Au plus profond du cœur

Les paresseux connaissent bien le verset : « Dieu comble son bien-aimé quand il dort. »\* Pourtant, la Bible ne fait pas l'éloge de la fainéantise, mais de la confiance en Dieu jusque dans l'abandon du sommeil. Dans ce passage, Joseph fait ce que l'ange du Seigneur lui a prescrit. Mais cette prescription a été transmise alors que Joseph dormait. C'est-à-dire qu'il était inconscient quand Dieu lui parlait. Et, quand il se réveille, Joseph fait tout ce que l'ange lui a prescrit, mais il ne s'agit pas ici d'une obéissance servile à un ordre.

D'ailleurs Joseph se souvient-il de son rêve ? Et nous-mêmes, nous souvenons-nous toujours de nos rêves ? Alors comment sait-il ce que Dieu attend de lui ? Quand Dieu, ou bien son ange, parlent à saint Joseph, il met en lui sa parole au plus profond de lui.

Elle va habiter le cœur de l'homme juste au point qu'il agit selon la volonté de Dieu même sans s'en rendre compte. En Joseph s'accomplit la prophétie de Jérémie : « Je mettrai ma Loi au plus profond d'eux-mêmes ; je l'inscrirai sur leur cœur. »\*\*

L'Évangile ne nous rapporte aucun dialogue entre Dieu et Joseph, mais il nous raconte trois songes par lesquels Dieu met en Joseph sa volonté. Joseph représente en quelque sorte l'homme parvenu à la sainteté. Il n'a plus besoin de se référer en permanence à des articles de loi, car la Loi divine est inscrite au plus profond de lui. Il est comme habitué au bien. De manière naturelle, il se réfère à l'Évangile, sans même en être toujours conscient. En voyant le bien se faire, savons-nous y voir l'action de Dieu ?

\* *Psaume 126 (127), 2.*

\*\* *Livre de Jérémie ch 31, v 33.*